Ordre National Infirmiers

Formulaire de candidature (chambre disciplinaire)

Un formulaire incomplet entrainera l'invalidation de la candidature

Election de la chambre disciplinaire de : .....
nom de la région d'inscription

☐ Interne (membre du CROI mandat en cours)

☐ Externe (membres et anciens membres des conseils CDOI - CROI* - CNOI) :
cocher la case correspondante * sauf mandat en cours

Nom et prénom d'exercice : .....

Numéro ordinal : ☐ ☐ Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse :

.....

Titre infirmiers (diplômes, certificats ou attestations) :

.....

Qualification professionnelle (le cas échéant) :

.....

Fonctions ordinales ou au sein d'organismes professionnels actuelles et passées (le cas échéant) :

.....

Mode d'exercice : cocher la case + joindre un justificatif (pour les salariés : copie de la partie haute d'une fiche de paie ou attestation de l'employeur de moins de 3 mois ; pour les libéraux : attestation URSSAF de moins de 3 mois ; pour les retraités : dernier justificatif d'exercice et preuve de la situation de retraité).

☐ Libéral ☐ Salarié secteur privé ☐ Salarié secteur public

Déclare vouloir déposer ma candidature à l'élection de la chambre disciplinaire de première instance.

Je reconnais avoir été informé qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé autorisé sous l'appellation « fichier des candidats » mes données à caractère personnel, que ces données seront diffusées aux électeurs et que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du Conseil national de l'Ordre des infirmiers dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Date : .....

Signature manuscrite obligatoire :

A adresser par lettre recommandée avec accusé de réception **avant le 20/04/2021 à 16h00** au siège de votre Conseil régional (adresse sur www.ordre-infirmiers.fr)